

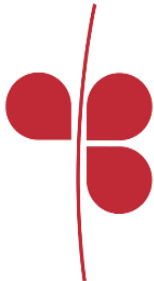
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-12-64



Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSAUX-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Tarifs des repas pris au restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de 2%, des repas pris au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	LES TARIFS 2024
écoles maternelles	2,40 €
écoles primaires	2,55 €
élèves extérieurs et seniors	4,90 €
Repas à domicile	4,90 €
Personnel communal et enseignants	2,55 €

Il propose également d'approuver le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire :

-Les enfants non-inscrits au préalable (1 semaine avant), qui resteront à la cantine pourront bénéficier d'un menu de substitution. Dans ce cas, le prix du repas sera doublé, à savoir :

	PRIX DOUBLES
écoles maternelles	4,80 €
écoles primaires	5,10 €
élèves extérieurs et séniors	9,80 €

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

DECIDE d'augmenter les tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024 en appliquant une revalorisation de 2% comme indiqué ci-dessus.

APPROUVE le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 28 décembre 2023

Publié sur le site de la ville le 28 décembre 2023